



LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

COMMISSIONS AUTOMNE 2018

Fondée en 1965, la Cité internationale des arts est aujourd'hui un centre de résidence qui a accueilli plus de 22 000 artistes depuis sa création. Sa situation idéale en plein cœur de Paris et son engagement à placer l'artiste au cœur du projet font de la Cité internationale des arts un acteur de premier plan dans le paysage culturel de Paris et à l'échelle internationale.

Né de la volonté de réunir dans un même lieu des artistes du monde entier et de toutes disciplines, ce projet ambitieux confère à la Cité internationale des arts un statut singulier, qui favorise les rencontres, les croisements artistiques et la créativité.

La Cité internationale des arts accueille chaque année plus de 1 000 artistes originaires de 90 pays dans plus de 300 ateliers-logements au centre de Paris, dans le Marais, et également à Montmartre.

A partir des projets artistiques des résidents, artistes et/ou commissaires d'exposition, la Cité internationale des arts met en œuvre une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans ses différents espaces : le Corridor, l'auditorium (128 places), ou encore à travers des ateliers « portes-ouvertes ». La Cité internationale des arts accompagne également les projets « hors les murs » des résidents et participe à leur mise en relation avec des professionnels.

Les résidents peuvent également bénéficier de cours de français, travailler dans des ateliers collectifs (atelier gravure, sérigraphie) et utiliser un four à céramique. Les partenariats noués avec d'autres établissements parisiens et franciliens permettent également aux résidents de développer leurs pratiques « hors les murs ».

LES COMMISSIONS

Deux fois par an (printemps et automne), la Cité internationale des arts organise des commissions d'admission dédiées à différentes disciplines pour l'attribution d'une soixantaine d'ateliers-logements.

Des jurys thématiques sont réunis selon les disciplines : arts visuels, musique, écritures et spectacle vivant. Ces commissions d'admission attribuent 30 % des ateliers-logements de la Cité internationale des arts, 70 % des ateliers-logements étant attribués par les souscripteurs.



Les commissions d'admission sont composées d'experts des disciplines concernées : représentants du Ministère de la Culture, de la Ville de Paris, de l'Institut français, représentants d'institutions culturelles, responsables de conservatoires et écoles d'arts, commissaires indépendants, etc.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Ces résidences s'adressent à des artistes ou curateurs français ou étrangers, dans le champ des arts visuels, de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, pour une période de résidence de 2 à 12 mois.

LA RÉSIDENCE

Les ateliers-logements comportent un espace de travail et de vie meublés (séjour-espace de travail, chambre, salle de bain, cuisine). Il n'est pas possible d'y faire livrer du mobilier supplémentaire ou un piano. Seuls les ateliers-logements présents sur le site du Marais disposent de Wifi intégré.

Les lauréats des commissions d'admission de la Cité internationale des arts ont à leur charge le financement de leur résidence. En 2018, les prestations mensuelles pour une personne varient entre 566 € et 861 € en fonction de la superficie de l'atelier-logement (entre 25 m² et 60 m²). Un dépôt de garantie correspondant au montant de la prestation mensuelle est demandé un mois avant l'arrivée et est restitué, à la fin de la résidence, après inventaire. Toute annulation moins d'un mois avant la date prévue de la résidence donnera lieu à la facturation d'un mois de prestations.

Il est possible de venir accompagné d'un adulte (+158€ par mois) et/ou d'un enfant de moins de 7 ans (+116 € par mois). Les animaux ne sont pas admis.

Le résident s'engage à respecter le règlement général et s'engage à accepter les dates de résidence qui auront été accordées par les commissions.

L'attribution d'un atelier-logement à la Cité internationale des arts ne donne pas droit à l'aide au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales.

GRILLE TARIFAIRE 2018

Prestations mensuelles 2018

25 m ²	566 € / mois
30 m ²	588 € / mois
57 m ²	861 € / mois

Dépôt de garantie 2018

25 m ²	566 €
30 m ²	588 €
57 m ²	861 €

Le montant des prestations mensuelles est revu chaque année et une augmentation est à prévoir au 1^{er} janvier 2019.

Prestations complémentaires (en option) – 2018

Mise à disposition d'un piano droit dans l'atelier-logement	82 € / mois
Mise à disposition d'un piano quart de queue dans l'atelier-logement	97 € / mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano droit (12 ou 35 m ²)	65 € / mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano droit (70 m ²)	75 € / mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano à queue (70 m ²)	146 € / mois
Forfait mensuel pour location de l'atelier collectif de sérigraphie ou gravure	93 € / mois
Forfait mensuel pour location des deux ateliers collectifs de sérigraphie et gravure	134 € / mois
Location de studio de répétition avec orgue	10 € / heure
Location de l'auditorium pour des répétitions	31 € / heure
Location de l'auditorium pour un évènement ouvert au public	124 € / heure
Cours de français	10 € / 2 h
Four à céramique (une cuisson)	32 €

CALENDRIER

Transmission des candidatures : du 28 juin au 1^{er} septembre 2018

Annonce des résultats : à partir de début novembre 2018

Début des résidences : janvier 2019



ELEMENTS A FOURNIR

Avant de compléter le formulaire en ligne ci-dessous, veuillez à rassembler les documents suivants :

- 1 curriculum vitæ (pdf) (4 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (pdf) (2 pages maximum)
- 1 portfolio (pdf) (entre 5 et 20 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi), et/ou lettres de recommandation (pdf).

Les frais de dossier s'élèvent à 32 € TTC et peuvent être payés en ligne ou en envoyant une autorisation bancaire. Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé l'ensemble des pièces justificatives demandées, et réglé les frais de dossier.

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le service des commissions de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr